

Le centre communal d'Actions sociales

Le C.C.A.S., qu'est-ce que c'est ?

Le centre communal d'Actions sociales anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

- ▶ Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.
 - ▶ Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par la réglementation.
 - ▶ Il transmet des demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité (Conseil général, CAF, etc.)
- L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obli-

gation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Certaines aides départementales soumises à conditions de ressources sont traitées par le C.C.A.S. (Exemples : le Noël des personnes âgées, l'aide au paiement des factures EDF/GDF ou les factures d'eau.)

Et tout cela en toute confidentialité. Le C.C.A.S. anime et gère à Briis-sous-Forges, la sortie de Printemps et le repas de fin d'année.

Renseignements
C.C.A.S. de Briis-sous-Forges
01 64 90 70 26